CONSULTATION sur les services de garde éducatifs à l'enfance

RAPPORT DE CONSULTATION







La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web <u>mfa.gouv.qc.ca</u>

© Gouvernement du Québec Ministère de la Famille Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021 ISBN (PDF) : 978-2-550-90074-0

Table des matières

Introduction	1
Consultation nationale	3
Analyse des mémoires	
Consultations régionales	13
Consultation du monde municipal	
Consultation auprès des communautés autochtones	
Consultation en ligne	25
Conclusion	
Annexe I – Participants à la consultation nationale	32
Annexe II – Liste des personnes et des organisations ayant déposé un mémoire	
Annexe III – Participants à la consultation des communautés autochtones	

Liste des sigles

AIEH

Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé

BC

Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

CCO

Comité consultatif sur l'offre de SGEE

CSSSPNQL

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

CPE

Centre de la petite enfance

GNS

Garderie privée non subventionnée

GS

Garderie privée subventionnée

HGC

Halte-garderie communautaire

LSGEE

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

MES

Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins

MRC

Municipalité régionale de comté

PNR

Personne non reconnue offrant des services de garde dans une résidence privée

RSG

Responsable de service de garde en milieu familial

SGEE

Services de garde éducatifs à l'enfance

Introduction

Depuis la création, en 1997, du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), beaucoup de chemin a été parcouru pour développer une offre de services de garde de qualité, qui fait d'ailleurs l'envie des autres provinces du Canada et d'autres pays.

Cette offre de services de garde a contribué positivement à la participation des mères au marché du travail, à la conciliation famille-travail-études des parents québécois et au développement des enfants qui les fréquentent.

Toutefois, un nombre élevé de familles se trouvent encore aujourd'hui en attente d'une place qui répond adéquatement à leurs besoins.

De plus, bien que le réseau des SGEE ait d'abord été créé pour joindre les enfants les plus défavorisés, ceux-ci y ont actuellement moins accès que les enfants plus favorisés. En ce sens, cet objectif n'a pas été atteint.

Force est d'admettre que des changements doivent être apportés pour mieux répondre aux besoins des familles et assurer une égalité des chances pour tous les enfants.

Devant ces constats, le ministre de la Famille a lancé, le 28 avril 2021, une consultation publique sur l'avenir du réseau des SGEE auprès de ses partenaires, des représentants du milieu municipal, des représentants des communautés autochtones, des parents, des divers intervenants travaillant auprès des jeunes enfants, ainsi qu'auprès de tous ceux qui souhaitaient y participer.

Ce rapport a pour objectif de présenter les principaux résultats de cette démarche de consultation en vue d'inspirer les orientations à privilégier quant à la façon de rendre plus accessible et plus efficace le réseau des SGEE.

L'objectif de la consultation

L'objectif était d'identifier les façons de rendre le réseau des SGEE plus efficace et plus accessible, afin :

- d'assurer l'égalité des chances, en facilitant l'accessibilité à des services de qualité qui favorisent le développement du plein potentiel des enfants tout en assurant leur santé et leur sécurité;
- de permettre aux parents, et plus particulièrement aux femmes, de réaliser de manière équitable leurs aspirations professionnelles ou personnelles.

Tout au long de la démarche, les réflexions et les échanges ont été guidés par un <u>document de</u> <u>consultation</u> proposant quatre grands axes :

- Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel;
- Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en SGEE en cohérence avec leurs besoins;
- Axe 3 : Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents;

 Axe 4 : Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins.

La démarche de consultation

Cette démarche s'est réalisée entièrement en ligne, en raison du contexte sanitaire inhérent à la pandémie, selon les différentes étapes suivantes :

- Une consultation nationale, à laquelle des organisations, souvent partenaires du Ministère, et des experts de différents milieux ont été invités, les 16 et 17 juin 2021.
- Des mémoires ont été déposés par diverses organisations invitées à le faire en prévision de leur participation à la consultation nationale, de même que par d'autres organisations et personnes sensibles aux enjeux relatifs à l'accessibilité et à l'efficacité du réseau des SGEE.
- Des demi-journées de consultations régionales à l'attention des représentants régionaux d'organisations, d'associations ou de regroupements sensibles aux enjeux relatifs au réseau des SGEE, tenues du 25 mai au 2 juin 2021 :
 - Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (25 mai)
 - o Laval, Montréal, Montérégie (26 mai)
 - o Laurentides, Lanaudière, Outaouais (27 mai)
 - o Cœur-du-Québec : Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie (28 mai)
 - o Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale (31 mai)
 - o Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (1er juin)
 - o Côte-Nord et Saguenay-Lac-Saint-Jean (2 juin)
- Une demi-journée de consultation des élus municipaux, tenue le 4 juin 2021.
- Une journée de consultation particulière avec les communautés autochtones, le 10 juin 2021.
- Une consultation en ligne, à laquelle 20 245 citoyennes et citoyens, y compris des parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans et le personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance ont participé, tenue du 28 avril au 26 mai 2021.

Les sections suivantes présentent une synthèse des principaux éléments relevés lors de chacune de ces étapes de consultation en faisant ressortir les convergences et les divergences, lorsque cela est pertinent. Ainsi, le Ministère n'a pas fait une évaluation factuelle des positions les plus fréquemment exprimées, se limitant à les rapporter.

Par ailleurs, la participation à ces étapes de consultation étant volontaire, les résultats représentent l'opinion des personnes s'étant exprimées et ne peuvent donc être généralisés à l'ensemble de la population.

Enfin, l'Institut du Nouveau Monde (INM), mandaté pour l'organisation des consultations régionales et de celle auprès des élus municipaux, a également produit un <u>rapport</u>, lequel permet d'avoir une lecture plus détaillée des nombreuses positions exprimées. Ce rapport peut être consulté à partir du <u>site Web du ministère de la Famille</u>.

Consultation nationale

La consultation nationale, tenue les 16 et 17 juin 2021 sous forme d'audiences, a permis aux organisations et aux personnes invitées de présenter leurs recommandations et d'échanger avec le ministre de la Famille. Les participants représentaient les associations nationales de SGEE, les organisations syndicales ainsi que les principaux partenaires du milieu communautaire, du monde municipal et du milieu des affaires (voir annexe I). Ont également été conviés des chercheurs et experts interpellés par les enjeux relatifs à la petite enfance et aux SGEE.

Les participants avaient préalablement été invités à déposer un mémoire.

Nombre de participants :

Au total, 26 organisations, chercheurs et experts ont participé à cette consultation, parmi lesquels 25 ont déposé un mémoire ou un <u>document</u> en appui à leur présentation.

Les éléments les plus fréquemment relevés lors de cette consultation sont les suivants.

Axe 1 Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel

Développement du réseau

- Prioriser une offre de services en CPE et en milieu familial. Un nombre restreint de participants a insisté sur l'importance de maintenir une offre de services diversifiée et de préserver la liberté de choix des parents.
- Collaborer plus étroitement avec les municipalités et les autres acteurs locaux afin de mieux comprendre les besoins des parents et tenir compte des particularités locales.
- Simplifier le processus d'octroi de places.
- Permettre le dépôt de projets en continu.
- Hausser le nombre maximum de places par installation, de même que le nombre maximum de permis de CPE ou de garderies subventionnées par personne (ou par personnes liées), dans la mesure où cela ne compromet ni la sécurité ni le bien-être des enfants et du personnel éducateur ou la qualité des services.
- Actualiser le rôle, le fonctionnement et la composition des CCO.

<u>Financement</u>

- Réinvestir massivement dans le réseau des SGEE, notamment en utilisant les sommes annoncées par le gouvernement fédéral.
- Adapter le financement octroyé pour le développement des projets de SGEE subventionnés en fonction des différentes réalités régionales, notamment celles du marché immobilier.

Attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Améliorer les conditions de travail du personnel éducatif, notamment en haussant les salaires et en accordant des journées pédagogiques.
- Valoriser et promouvoir la profession d'éducatrice et d'éducateur en services de garde.
- Assurer la qualification du personnel éducateur pour garantir un niveau de qualité élevé des services offerts dans l'ensemble des SGEE. À cet égard, valoriser et encourager l'obtention du diplôme d'études collégiales en Techniques d'éducation à l'enfance ou l'équivalence reconnue, de même que la formation continue.

Accès équitable à tous

- Accorder le droit, pour chaque enfant, d'avoir accès à une place subventionnée dans un SGEE de qualité.
- Convertir l'ensemble des places non subventionnées en places subventionnées afin d'offrir une place à contribution réduite à l'ensemble des familles au Québec.
- Ajuster, d'ici là, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant afin de rendre les places non subventionnées abordables.

Axe 2

Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en SGEE en cohérence avec leurs besoins

Processus d'admission

- Améliorer le fonctionnement du guichet unique et du processus d'inscription, notamment en offrant davantage d'informations sur les SGEE.
- Faciliter l'accès et l'utilisation du guichet unique, notamment pour les familles en milieu défavorisé ou issues de l'immigration.
- Encadrer les processus d'admission tout en maintenant un certain niveau d'autonomie des SGEE.
- Prioriser les critères d'admission relatifs à la fratrie, aux enfants des employés des SGEE et à ceux provenant de familles à faible revenu. Une moindre proportion de participants souhaitent prioriser l'admission des enfants habitant à proximité du SGEE et ceux ayant des besoins particuliers.
- Les avis divergent quant à la pertinence de maintenir la gestion du guichet unique par un tiers ou de le rapatrier au Ministère.

Offre de garde à horaire atypique

- Offrir des SGEE à horaire atypique principalement par l'entremise des CPE et des RSG.
- Inciter les SGEE à offrir davantage de services de garde à horaire atypique en allégeant certaines exigences et en offrant des mesures incitatives financières.
- En complément des services offerts par les SGEE, des participants sont d'avis qu'il faut également permettre aux HGC d'offrir de la garde à horaire atypique pour des besoins occasionnels ou à temps partiel relatifs à du répit ou du dépannage. Un financement adéquat est également requis.

Axe 3

Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents

Attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Reconnaître et valoriser le rôle des RSG, en insistant, notamment, sur leur rôle éducatif.
- Rehausser, ou minimalement maintenir, les exigences de qualification en plus d'offrir de la formation continue.
- Soutenir financièrement la qualification ou la formation continue des RSG.
- Appuyer davantage les RSG en leur offrant des outils et des services de soutien, en les accompagnant dans leur rôle et en facilitant leur remplacement lorsqu'elles le requièrent.

Développer l'offre en milieu familial

- Revoir le rôle des BC afin qu'ils offrent davantage de services et d'accompagnement aux RSG, notamment en regard de leur développement professionnel.
- Alléger les contraintes administratives découlant du cadre légal et réglementaire.
- Permettre aux RSG qui le souhaitent d'offrir leurs services à l'extérieur de leur résidence privée ou de partager avec d'autres un espace mis à leur disposition, par exemple par une municipalité, un centre de services scolaire ou un organisme communautaire.
- Intégrer tous les milieux familiaux dans un réseau de places reconnu, sous la supervision de BC, afin d'assurer la qualité des services éducatifs, bien que l'association regroupant les PNR soit d'avis qu'il faut se limiter à un encadrement minimal de leur service de garde.

Axe 4

Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

- Encourager et formaliser la collaboration entre les SGEE et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.
- Bonifier les formations initiale et continue du personnel éducateur afin de mieux couvrir les notions de besoins particuliers et l'accueil des enfants provenant de familles en contexte de défavorisation.
- Rehausser le financement des SGEE afin de permettre l'emploi de ressources spécialisées et d'aides-éducatrices ou aides-éducateurs.

Enfants vulnérables

- Accorder l'accès prioritaire aux places subventionnées en SGEE aux enfants vulnérables, selon le principe de l'universalisme proportionné, c'està-dire en offrant un accès universel, mais selon une échelle et une intensité proportionnelles au degré de défavorisation.
- Élargir l'exemption de la contribution parentale à l'ensemble des familles à faible revenu.
- Favoriser la mise en place de mécanismes de concertation sur les plans local, régional et national entre, notamment, les SGEE, les HGC, les organismes communautaires, les centres de pédiatrie sociale en communauté et divers ministères afin de cibler les familles vulnérables, de les accompagner vers les services de garde appropriés et de faciliter le référencement, lorsque requis.
- Revoir les modalités entourant la gestion des places réservées aux enfants vulnérables en vertu du protocole d'entente liant des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les installations subventionnées

Enfants présentant des besoins particuliers

- Favoriser une approche inclusive qui encourage la participation sociale des enfants ayant des besoins particuliers.
- Bonifier l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) et la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins (MES) et prendre des mesures pour s'assurer que ces subventions répondent prioritairement aux besoins de l'enfant pour lesquels elles sont octroyées. Revoir le processus d'attribution de ces subventions.
- Soutenir davantage le personnel éducateur travaillant auprès d'enfants présentant des besoins particuliers par des formations, du soutien pédagogique et de l'appui d'aides-éducatrices ou aides-éducateurs.

Autres propositions

- Encourager le développement d'installations de CPE en milieu de travail, pour favoriser la conciliation famille-travail des employés.
- Accorder une plus grande importance au niveau de défavorisation d'un territoire, de même qu'à la façon dont un demandeur propose de répondre aux besoins des familles défavorisées, lors de l'évaluation des projets suivant un appel de projets.
- Revoir la composition des conseils d'administration des CPE et des BC afin d'y inclure formellement un ou des représentants du personnel éducateur.
- Créer un accès au guichet unique et un outil de gestion personnalisé permettant à des organismes de soutenir des familles dans la gestion du dossier de leur enfant, de l'inscription jusqu'à l'obtention d'une place en SGEE.

Analyse des mémoires

Outre l'appel de mémoires aux fins de la consultation nationale et de la consultation auprès des communautés autochtones, d'autres mémoires ont été déposés par des organisations ou des personnes intéressées ou concernées par l'avenir des SGEE.

Ainsi, en complément des sections 2 et 6, la présente fait état du contenu des 46 autres mémoires déposés et analysés.

L'annexe II présente la liste des personnes ou organisations ayant déposé un mémoire.

Nombre de mémoires (hors consultations nationale et autochtone) : 46

- Réseau des SGEE : 17
 - BC:1CPE:5RSG:6GNS:5
- Municipalité ou MRC: 4
- Organismes de développement économique : 2
- Associations professionnelles: 3
- Organismes de défense collective des droits des femmes : 4
- Organismes de défense collective des droits des personnes ayant des besoins particuliers : 4
- Regroupements d'acteurs régionaux : 2
- Autres: 10

Les éléments les plus fréquemment relevés lors de cette consultation sont les suivants.

Axe 1

Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel

Développement du réseau

- Développer une compréhension locale et approfondie des besoins réels des parents et tenir davantage compte des particularités locales.
- Simplifier le processus d'attribution de places et permettre le dépôt de projets en continu.
- Réformer les CCO et impliquer davantage les MRC et les municipalités dans le développement du réseau.

Attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Hausser les salaires et améliorer les conditions de travail du personnel éducateur.
- Valoriser et encourager la formation initiale et la formation continue.
- Valoriser et promouvoir la profession d'éducatrice et d'éducateur en

services de garde.

Accès équitable à tous

- Convertir l'ensemble des places non subventionnées en places subventionnées afin d'offrir une place à contribution réduite à l'ensemble des familles au Québec.
- Réinvestir massivement dans le réseau des SGEE subventionnés et faire la promotion de la qualité de ce réseau.
- Revoir le modèle de financement des SGEE subventionnés afin de soutenir, notamment, le développement de plus petites installations.

Axe 2

Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en SGEE en cohérence avec leurs besoins

Processus d'admission

- Offrir davantage d'informations sur les SGEE sur la plateforme du guichet unique afin de permettre aux parents d'effectuer un choix éclairé.
- Faciliter l'accès au guichet unique, notamment pour les familles en milieux défavorisés.
- Encadrer davantage les processus d'admission tout en maintenant un certain niveau d'autonomie pour les SGEE.

Services de garde à horaire atypique

- Augmenter l'offre de SGEE à horaire atypique en allégeant les règles et en offrant des mesures incitatives financières.
- Soutenir davantage les services de halte-garderie communautaire et redéfinir leur rôle, en complément à celui des SGEE.

Axe 3

Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents

Attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Augmenter la subvention des RSG et améliorer leurs conditions de travail.
- Soutenir davantage les RSG par la formation, l'accompagnement et l'offre d'outils et de services mutualisés.
- Revoir le rôle des BC afin que ceux-ci jouent davantage un rôle d'accompagnement.

Développer l'offre en milieu familial

 Permettre aux RSG qui le souhaitent d'offrir leurs services à l'extérieur de leur résidence privée ou de partager avec d'autres un espace mis à leur disposition, par exemple par une municipalité, un centre de services scolaire ou un organisme communautaire.

Alléger le fardeau réglementaire et administratif.

Soutenir l'intégration des PNR dans le réseau des SGEE.

Axe 4

Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

- Bonifier les formations initiale et continue des éducatrices et éducateurs afin de mieux couvrir les notions de besoins particuliers et l'accueil des familles vulnérables.
- Rehausser le financement des SGEE afin de fournir des ressources spécialisées pour soutenir les enfants vulnérables ou présentant des besoins particuliers, mais n'étant pas handicapés.

Enfants vulnérables

- Formaliser et développer davantage la collaboration entre les SGEE, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires.
- Élargir l'exemption de la contribution parentale à l'ensemble des familles à faible revenu.

Enfants présentant des besoins particuliers

- Bonifier l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé et la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration et prendre des mesures pour s'assurer que ces subventions répondent prioritairement aux besoins de l'enfant pour lesquels elles sont octroyées.
- Soutenir davantage les éducatrices et éducateurs travaillant auprès d'enfants présentant des besoins particuliers par des formations, du soutien pédagogique et l'appui d'aides-éducatrices ou aides-éducateurs.

Autres propositions

- Promouvoir et faciliter le recours à des ressources techniques ayant l'expertise pour la réalisation de projets de construction.
- Mettre sur pied des banques d'équipement sur le plan régional afin de faciliter la réutilisation de matériel spécialisé utilisé par les enfants présentant des besoins particuliers après leur départ d'un SGEE.
- Faciliter l'accès aux services professionnels du réseau public pour les enfants fréquentant les SGEE.
- Assurer une meilleure prise en compte des particularités culturelles dans les SGEE en milieu autochtone.

- Offrir des espaces de services de garde dans les écoles primaires de villages avec une faible population écolière pour encourager l'occupation et la pérennité des lieux.
- Tenir compte des besoins de places fluctuants lors de certaines saisons, dans les régions où le travail saisonnier est fréquent.

Consultations régionales

Les consultations régionales se sont déroulées sur sept jours, entre le 25 mai et le 2 juin 2021. Les participants représentaient, pour la plupart, des organisations, des associations ou des regroupements (MRC, réseau des SGEE, réseau scolaire et de la santé et des services sociaux, organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie, intervenants travaillant auprès des jeunes enfants et acteurs du développement économique et régional).

Les participants étaient d'abord invités à échanger, en sous-groupes, sur les enjeux jugés prioritaires par rapport aux quatre axes présentés dans le document de consultation de même que sur les pistes de solution proposées au regard de ceux-ci, en vue de partager en plénière les solutions les plus urgentes ou porteuses pour l'avenir des SGEE.

Nombre de participants : 350

- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (25 mai): 31
- Laval, Montréal et Montérégie (26 mai) : 97
- Laurentides, Lanaudière et Outaouais (27 mai) : 39
- Centre-du-Québec, Estrie et Mauricie (28 mai): 46
- Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale (31 mai): 63
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (1er juin) : 24
- Côte-Nord et Saguenay-Lac-Saint-Jean (2 juin) : 50

Les éléments les plus fréquemment relevés lors de cette consultation sont les suivants.

Axe 1 Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel

Développement du réseau

- Prévoir le développement du réseau des SGEE sur un horizon temporel étendu de plusieurs années et rendre clairs et prévisibles les objectifs de développement de places du Ministère par territoire.
- Collaborer plus étroitement avec les acteurs locaux afin de développer une compréhension approfondie des besoins réels des parents et des territoires, pour tenir davantage compte des particularités locales.
- Revoir le fonctionnement, la composition et les renseignements fournis aux CCO, bien que les avis divergent quant aux modalités à privilégier.
- Simplifier le processus d'attribution de places et permettre le dépôt de projets en continu.
- Convertir l'ensemble des places non subventionnées en places subventionnées afin d'offrir une place à contribution réduite à l'ensemble des familles au Québec.

Attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Valoriser, promouvoir et rendre attrayante la profession d'éducatrice et d'éducateur, notamment en haussant le salaire et en bonifiant les conditions de travail.
- S'assurer d'un niveau de qualité élevé des services offerts dans l'ensemble des SGEE, en s'appuyant sur des critères reconnus tels que la qualification du personnel éducateur. Ainsi, pour plusieurs participants, il est primordial de valoriser et d'encourager en amont la formation initiale, ou son équivalent, de même que la formation continue.
- Pour d'autres, il demeure important de pouvoir engager du personnel éducateur non qualifié en raison de la pénurie de main-d'œuvre.

<u>Assouplissements</u>

- Revoir la réglementation relative à la composition des groupes d'enfants afin de permettre, notamment, plus de souplesse pour l'accueil de poupons.
- Hausser le nombre maximum de places par installation, tout en maintenant le nombre maximum d'installations par permis, afin de ne pas compromettre la sécurité, le bien-être des enfants et du personnel éducateur ou la qualité des services.
- Permettre une occupation plus flexible des places, en réduisant le taux minimal d'occupation servant au calcul de la subvention accordée à une installation.

Axe 2

Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en SGEE en cohérence avec leurs besoins

Processus d'admission

- Revoir et améliorer le guichet unique La Place 0-5, notamment en simplifiant le processus d'admission et en offrant davantage d'informations sur les SGEE afin de permettre aux parents d'effectuer un choix éclairé.
- Faciliter l'accès au guichet unique, notamment pour les familles immigrantes ou issues de milieux défavorisés.
- Rendre obligatoire l'inscription des RSG sur le guichet unique.
- Avoir accès au portrait réel de l'offre et de la demande de places en SGEE, par territoire.
- Encadrer davantage les politiques d'admission et favoriser des critères inclusifs pour tous les SGEE, tout en maintenant les critères de priorisation relatifs à la fratrie et aux enfants des employés.

Services de garde à horaire atypique

 Pour certains participants, il faut augmenter l'offre de services de garde à horaire atypique en misant sur les RSG et les HGC alors que, pour d'autres, le besoin réel de garde à horaire atypique est remis en question, les parents préférant avoir recours à leur réseau familial ou à d'autres moyens pour combler leurs besoins.

Axe 3

Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents

Attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Augmenter la subvention des RSG et octroyer des mesures incitatives financières pour faciliter l'attraction et la rétention.
- Lancer une campagne de valorisation d'envergure afin de faire connaître et de valoriser la garde en milieu familial.
- Soutenir davantage les RSG par la formation, l'accompagnement et l'offre d'outils et de services mutualisés.

Développer l'offre en milieu familial

- Permettre aux RSG qui le souhaitent d'offrir leurs services à l'extérieur de leur résidence privée ou de partager avec d'autres un espace mis à leur disposition, par exemple par une municipalité, un centre de services scolaire ou un organisme communautaire.
- Revoir le rôle des BC afin que ceux-ci jouent davantage un rôle d'accompagnement.
- Uniformiser les pratiques des BC en réponse aux besoins d'équité et de prévisibilité.
- Alléger le fardeau réglementaire et administratif.
- Intégrer tous les milieux familiaux dans un réseau de places reconnu, sous la supervision de BC, afin d'assurer la qualité des services éducatifs, ou du moins encadrer davantage les PNR.

Axe 4

Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

Soutien aux enfants vulnérables

- Former adéquatement le personnel éducateur afin de lui permettre de mieux intervenir auprès des enfants venant de familles défavorisées ou en situation précaire (réfugiés, demandeurs d'asile, etc.).
- Revoir la notion de vulnérabilité en appliquant l'exemption de la contribution parentale, actuellement prévue pour les parents bénéficiaires de l'aide financière de dernier recours, à toutes les familles à faible revenu.

- Revoir les modalités entourant la gestion des places réservées aux enfants vulnérables en vertu du protocole d'entente liant des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les installations subventionnées.
- Prévoir des appels de projets ciblés pour la création de places subventionnées destinées aux enfants venant de familles défavorisées.

Soutien aux enfants ayant des besoins particuliers

- Assurer la stabilité du personnel éducateur et des ressources spécialisées présentes dans les SGEE, en dépit des fluctuations de fréquentation et de la modulation des subventions d'une année à l'autre.
- Revoir le montant de l'aide financière offerte pour les enfants handicapés afin que le montant alloué corresponde aux besoins réels.
- Offrir du soutien aux SGEE dont l'enfant est en attente d'une évaluation de ses besoins par un professionnel.
- Assouplir et simplifier les démarches administratives liées aux subventions et réduire les délais de réponse, plus particulièrement pour la MES.
- Élargir l'admissibilité à la MES à l'ensemble des enfants ayant des besoins particuliers.

Formalisation des concertations

- Faciliter la concertation entre les partenaires d'un territoire (établissements de la santé et des services sociaux, Direction de la protection de la jeunesse, organismes communautaires Famille, SGEE).
- Financer l'ajout d'intervenants pivots ou de proximité dans les communautés.

Autres propositions

- Rendre disponibles des modèles de projets de construction de CPE préapprouvés pour faciliter le développement des places et éviter à un promoteur d'avoir à en élaborer un.
- Octroyer au ministre un pouvoir d'expropriation pour permettre à des promoteurs de projets de SGEE d'avoir accès à des terrains lorsque ceux-ci se font rares ou ne sont pas accessibles, à l'instar des pouvoirs dévolus au ministre de l'Éducation.
- Optimiser les partenariats entre les SGEE et les écoles d'un même territoire pour un partage de ressources : personnel éducateur, services de remplacement, alimentation, aire de jeux, matériel éducatif, etc.

 Travailler en collaboration avec les municipalités et les MRC en région, en vue de sensibiliser et d'accompagner les employeurs qui souhaitent s'y implanter, à rendre disponibles des SGEE à leurs employés en prévoyant, par exemple, un tel service dans le plan d'affaires qu'ils déposent.

Enfin, comme le rapporte l'INM, l'analyse des propos recueillis lors des consultations régionales met en évidence des constats partagés entre les régions ainsi que des solutions communes pour l'établissement d'un réseau des SGEE plus efficace et plus accessible. Toutefois, une analyse comparée entre les régions révèle que certaines préoccupations ont été davantage abordées par certains regroupements régionaux et que des solutions régionales ou locales ciblées ont été proposées. Celles-ci peuvent être consultées dans le rapport de l'INM.

Consultation du monde municipal

Une consultation du monde municipal, tenue le 4 juin 2021, a réuni des élus municipaux, d'arrondissement ou de municipalité régionale de comté (MRC), de même que les organisations qui les représentent sur le plan national.

À la différence des consultations régionales, les participants étaient d'abord invités à échanger, en sous-groupes, sur les freins les empêchant de mieux contribuer à la création de places en SGEE, sur les leviers à la portée des municipalités et des MRC pour accélérer la création de places et sur les conditions à mettre en place pour activer ces leviers, qui devaient par la suite être présentés en plénière.

Nombre de participants : 43 personnes ont participé à cette consultation, permettant la représentation de :

- 33 municipalités et 2 MRC, réparties dans 12 des 17 régions administratives du Québec;
- la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec ainsi que d'Espace MUNI.

Voici les principaux éléments relevés :

D'entrée de jeu, pour plusieurs participants s'étant exprimés, les principaux freins au développement de places relèvent des exigences législatives et réglementaires relatives à l'offre de SGEE, de même que du traitement administratif des dossiers par le Ministère. En conséquence :

- les leviers seraient davantage entre les mains du Ministère qu'à la disposition des municipalités;
- ces dernières souhaitent collaborer à l'identification de solutions pour l'avenir des SGEE, mais l'essentiel de celles-ci se trouverait sous la responsabilité du gouvernement du Québec;
- le gouvernement devrait se concentrer en priorité sur la création de places et la valorisation de la profession d'éducatrice et d'éducateur.

En ce qui a trait aux leviers à la portée des municipalités et des MRC pour accélérer la création de places, les principaux éléments relevés sont :

- Encourager la mobilisation d'acteurs locaux, tels que les tables de concertation travaillant auprès des enfants et de leur famille, les SGEE, les chambres de commerce, les corporations de développement économique, les municipalités et les établissements d'enseignement, pour soutenir l'ouverture de SGEE de qualité.
- Contribuer, en amont avec le Ministère, à mieux identifier les besoins à court et à moyen terme des territoires et de leur population afin d'assurer la cohérence des actions en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

- S'impliquer dans les CCO et partager leur connaissance des territoires qu'ils représentent.
- Contribuer à l'attraction et à la rétention de la population, y compris des travailleurs et des travailleuses, en développant de nouveaux quartiers, en aménageant des espaces de vie, en construisant des infrastructures et en offrant des services aux familles.
- Faciliter l'ouverture de SGEE en collaborant avec ceux-ci en matière de zonage et de prêts ou de dons de terrains ou de locaux.
- Mettre rapidement à la disposition des SGEE des locaux en vue de combler de façon temporaire des places déjà octroyées, d'ici à ce que l'installation permanente soit bâtie ou agrandie.
- Mettre en commun les efforts de diverses municipalités en vue d'inciter des RSG à offrir des services sur leur territoire et offrir une aide financière au démarrage de ces milieux de garde.
- Utiliser les installations de la municipalité pour favoriser le regroupement de RSG à l'extérieur de leur résidence.

En ce qui a trait aux conditions permettant d'activer les divers leviers, les éléments suivants sont ressortis :

- Favoriser la concertation en permettant, par exemple, l'intégration des municipalités et des MRC dans les conférences administratives régionales, dont le mandat actuel est de favoriser la concertation entre les ministères et les organismes ou entreprises et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires, en vue d'aborder le développement du réseau de SGEE.
- Impliquer en amont les acteurs régionaux (municipalités, MRC, etc.) dans l'identification des besoins des territoires afin d'orienter adéquatement les appels de projets à venir et de contribuer au développement et à la pérennisation des places en SGEE.
- Revoir le rôle des BC afin que ceux-ci contribuent plus efficacement à l'identification des besoins et à la répartition des places sur leur territoire.
- Investir dans le développement des SGEE, notamment pour adapter les paramètres financiers permettant la construction de nouvelles installations, pour faciliter l'agrandissement d'installations existantes et pour offrir des mesures incitatives financières aux futures RSG pour l'aménagement de leur résidence.
- Alléger et assouplir les exigences et les processus ministériels relatifs au développement de places en SGEE, par exemple en ce qui a trait aux normes architecturales des installations, au lieu d'exercice de la RSG, à l'offre de places temporaires ou à l'utilisation de locaux temporaires.
- Créer des projets pilotes pour trouver des solutions à court terme aux problèmes de places en SGEE dans les municipalités.

Enfin, lors de la plénière, il a été demandé de prioriser les éléments suivants :

- 1) le respect des compétences du milieu municipal;
- 2) le développement de places;
- 3) la valorisation de la profession d'éducatrice et d'éducateur;
- 4) l'implication, en amont, des acteurs régionaux dans l'identification des besoins des territoires;
- 5) la souplesse dans la réalisation des projets.

Consultation auprès des communautés autochtones

Une consultation auprès des communautés autochtones, tenue le 10 juin 2021, a réuni des représentants signataires d'ententes avec le gouvernement du Québec concernant les SGEE dans leur communauté, des gestionnaires de SGEE et des représentants de la société civile. Cette consultation avait pour objectif de faire ressortir les enjeux propres aux nations autochtones et de déterminer des pistes d'action selon les besoins et la réalité des communautés et organisations présentes.

Lors de la consultation, seulement trois des quatre axes présentés dans le document de consultation ont été abordés avec les participants, l'axe 3 portant sur la promotion de la garde en milieu familial ne se prêtant pas aux réalités autochtones.

Les participants avaient préalablement été invités à déposer au ministre un mémoire en prévision de cette consultation, exercice auquel quatre organisations se sont prêtées.

Nombre de participants : Dix-neuf organisations (SGEE et représentants politiques autochtones) (voir l'annexe III)

Les éléments les plus fréquemment relevés sont les suivants :

Axe 1 Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel

- Prendre en considération la culture et les réalités des diverses communautés autochtones dans l'application du cadre légal et normatif applicable relatif aux SGEE.
- Formaliser des mécanismes de consultation, en amont de la prise de décision, en vue d'une meilleure prise en compte des besoins sur les territoires autochtones, notamment au moment d'apporter des modifications à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE).
- Favoriser un rapprochement entre le Ministère et les communautés en élargissant aux CPE, par exemple, la Table nationale pour la réussite éducative des peuples autochtones et inuit.
- Abolir la contribution parentale.
- Communiquer en anglais avec les communautés pour lesquelles il s'agit de la langue utilisée.
- Fournir un service de traduction (langues des Premières Nations) pour répondre à la diversité culturelle et favoriser la qualité éducative des CPE des Premières Nations.
- Adapter les exigences relatives à la composition du conseil d'administration des SGEE situés dans une communauté autochtone afin

de permettre la participation du Conseil de bande et d'un nombre moindre de parents.

Développement du réseau

- Octroyer rapidement un nombre de places reflétant l'importante natalité de certaines communautés.
- Permettre le dépôt de projets en continu.
- Confier la gestion de l'attribution de nouvelles places aux détenteurs d'une entente selon des critères qu'ils définiraient eux-mêmes. Cette proposition ne fait pas consensus.
- Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones afin de développer une compréhension approfondie des besoins des parents et tenir davantage compte des particularités locales et culturelles.
- Permettre d'augmenter le nombre de places au permis, même temporairement, pour répondre à des besoins urgents ou ponctuels et permettre l'utilisation de locaux temporaires.
- Simplifier le processus d'appel d'offres pour la construction ou l'agrandissement d'installation.
- Tenir compte des contraintes et des coûts attribuables à l'éloignement des communautés et ajuster le financement en conséquence.

Attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Adapter la formation aux réalités des communautés autochtones en :
 - o développant une attestation d'études collégiales proposant un contenu relatif aux cultures et aux traditions autochtones;
 - o rendant la formation accessible au personnel éducateur actuel et futur qui ne souhaite pas quitter la communauté.
- Alléger le processus de qualification par la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Faire preuve de flexibilité dans la gestion des ratios éducatrices ou éducateurs/aides-éducatrices ou aides-éducateurs.
- Ajuster les salaires des éducatrices et éducateurs afin qu'ils soient compétitifs par rapport aux primes d'éloignement attribuées à d'autres corps d'emploi sur un territoire autochtone.

Axe 2

Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en SGEE en cohérence avec leurs besoins

- Considérer la famille élargie dans les relations avec les parents.
- Adapter le programme éducatif en vue d'y inclure des particularités liées aux réalités autochtones et fournir du matériel pédagogique adapté.
- Adapter le cadre réglementaire de manière à tenir compte de la culture et des activités traditionnelles autochtones.

Garde à horaire atypique

- Adapter les heures d'ouverture des CPE à la vie en communauté.
- Ne pas pénaliser financièrement les SGEE ayant adapté le calendrier afin de prendre en compte les semaines culturelles, certains jours fériés additionnels et la pratique d'activités communautaires nécessitant des déplacements sur le territoire.

Axe 4

Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins Rehausser le financement des SGEE afin de permettre l'emploi de ressources spécialisées et de soutien (aides-éducatrices ou aideséducateurs).

Enfants vulnérables

- Reconnaître les organisations des Premières Nations (conseils de bande, centres de santé et agences des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations) à titre d'organismes ayant l'autorité de conclure des protocoles d'entente avec les CPE afin de réserver des places aux enfants jugés vulnérables en raison de leur situation familiale ou personnelle (places-protocole), en substitution des établissements de santé et de services sociaux non autochtones
- Réserver un nombre de places-protocole proportionnel au taux de placement des enfants, selon la communauté.

Enfants présentant des besoins particuliers

- Fournir des services spécialisés pour les enfants et leur famille, selon une approche holistique.
- Fournir des services et des ressources pour faciliter l'obtention rapide de diagnostics.
- Revoir les subventions octroyées annuellement pour les enfants handicapés afin d'éviter le recours au principe de Jordan.

Autres propositions

 Mettre en place les ressources pour permettre aux parents d'avoir accès à des professionnels en présence d'interprètes ou d'agents de liaison autochtones, au besoin.

- Visiter les communautés autochtones pour faciliter la compréhension de leurs réalités.
- Tenir compte des réalités et traditions autochtones lors des inspections ou déployer des inspecteurs autochtones.
- Encourager la création d'une association de CPE autochtones, au même titre que l'Association québécoise des centres de la petite enfance, et assurer la participation d'un membre de toutes les nations (ou signataire d'entente) aux tables de concertation.
- Prendre en compte les réalités des communautés limitrophes et leur permettre un accès aux services.
- Permettre les échanges de services et le partage de la main-d'œuvre avec des organisations dans la communauté pour faire face aux problèmes de main-d'œuvre.

Consultation en ligne

Dans le cadre de cette consultation, le Ministère a invité les citoyennes et les citoyens, y compris les parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans et le personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance, à partager leur opinion en répondant à un court questionnaire en ligne qui portait sur les priorités et les enjeux relatifs au réseau des SGEE. Les résultats détaillés de cette consultation sont présentés dans le Rapport sur la consultation en ligne auprès des citoyennes et des citoyens.

Précisons que cette consultation en ligne ne constitue pas une enquête populationnelle permettant la généralisation des résultats à l'ensemble de la population. Il ne s'agit pas non plus d'un sondage reposant sur une forme d'échantillonnage. Néanmoins, les résultats obtenus à la suite de la consultation en ligne révèlent des tendances générales quant aux priorités et aux enjeux relatifs aux services de garde, sur la base des réponses qu'ont données les citoyennes et citoyens.

Portrait des répondantes et des répondants

Le nombre de répondantes et de répondants ayant participé à la consultation en ligne est de 20 245. La répartition des citoyennes et des citoyens qui ont rempli le questionnaire est la suivante :

- Une forte majorité de femmes ont répondu au questionnaire (91,5 %);
- Les répondants sont majoritairement âgés de 25 à 44 ans (82,9 %);
- Environ 70 % des répondantes et répondants vivent avec des enfants âgés de 0 à 5 ans (71,3 %);
- Près du tiers des répondantes et répondants occupent un emploi ou étudient dans le domaine de la petite enfance (32,5 %), dont 17,9 % sont éducatrices dans un service de garde;
- Environ 60 % des répondantes et répondants ont révélé habiter dans les grandes régions de Montréal ou de Québec (61,3 %), alors qu'environ 40 % demeurent ailleurs au Québec (38,7 %).

Pour un réseau des services de garde éducatifs à l'enfance plus accessible

Cette section traite de l'accessibilité aux SGEE et, plus précisément, des résultats obtenus concernant les mesures qui devraient être prioritaires pour le gouvernement, l'offre de services de garde à horaire atypique et les critères à considérer pour l'admission des enfants dans les services de garde.

Plus de 90 % des répondantes et répondants pensent que les SGEE favorisent le développement harmonieux des enfants de 0 à 5 ans (93,0 %). Ainsi, une forte majorité des personnes ayant répondu au questionnaire jugent important d'offrir à tous les enfants du Québec une place subventionnée à tarif unique dans un SGEE (94,3 %).

Notons que parmi les mesures qui devraient être prioritaires pour le gouvernement, l'offre à tous les parents d'une place subventionnée à tarif unique pour leurs enfants est mentionnée le plus souvent.

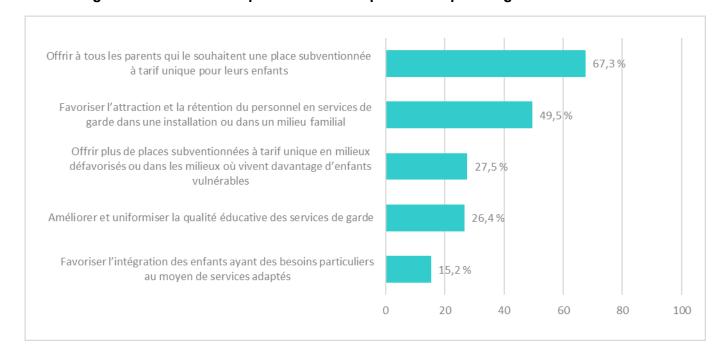


Figure 1 : Les mesures qui devraient être prioritaires pour le gouvernement

L'analyse des commentaires rédigés par les répondantes et répondants en fin de questionnaire soulève les enjeux du salaire, des conditions de travail et de la valorisation de la profession d'éducatrice et d'éducateur, en vue de permettre la création de places dans le réseau des SGEE¹. Étant les aspects les plus fréquemment soulevés par les répondantes et répondants, ils font écho à la deuxième mesure retenue par les répondants comme devant être prioritaire pour le gouvernement, soit de favoriser l'attraction et la rétention du personnel en services de garde dans une installation ou dans un milieu familial.

L'offre de services de garde à horaire atypique est importante pour une majorité de répondantes et répondants (83,7 %). Près des deux tiers des personnes ayant répondu au questionnaire souhaitent que ces services soient offerts dans des SGEE en installation ou en milieu familial (64,9 %). En comparaison, les haltes-garderies communautaires ont été mentionnées par 46,7 % des répondantes et répondants, et les milieux non reconnus par le Ministère par 20,8 % des répondantes et répondants.

¹ Il s'agit d'une analyse à la question ouverte « Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur les moyens d'améliorer l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance au Québec? » (Q23).

une politique d'admission

Quant au processus d'admission, 88,1 % des personnes ayant répondu au questionnaire désirent voir apparaître certains critères pour la gestion des admissions des enfants dans un service de garde.

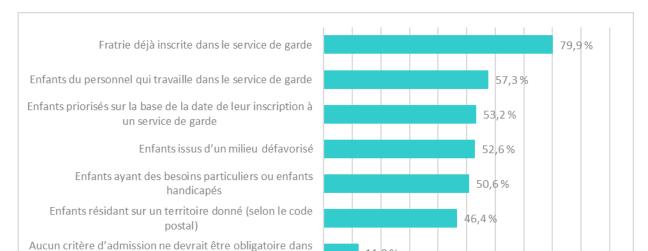


Figure 2 : Critères à considérer pour la gestion de l'admission des enfants en services de garde éducatifs à l'enfance

Bien qu'une proportion de 45,9 % des répondantes et répondants soit d'accord pour que le Ministère intervienne en imposant certains critères relativement à la gestion de l'admission des enfants dans un service de garde, environ le tiers des personnes ayant répondu au questionnaire demeurent néanmoins indécises sur cette question (31,7 %).

20

30

40

50

60

70

80

90

100

Davantage de places en milieu familial reconnues par le Ministère

L'offre de services de garde en milieu familial demeure essentielle pour répondre adéquatement aux besoins des familles. À titre indicatif, les milieux familiaux offrent proportionnellement plus de places aux poupons² que les services de garde en installation.

Ainsi, les répondantes et répondants jugent important de créer des places en service de garde en milieu familial dans une proportion de 81,5 %. Cette proportion chute toutefois à 30,3 % lorsqu'il s'agit de permettre l'offre de places en milieu familial non reconnu.

L'analyse des raisons évoquées par les répondantes et répondants qui jugent important d'offrir des places en milieu non reconnu permet de constater que le contexte actuel sur les places disponibles influence les réponses. En effet, le manque de places dans les SGEE reconnus ou subventionnés est de loin la réponse la plus souvent mentionnée ³. Parmi les autres raisons, il faut noter l'importance pour les parents de pouvoir choisir le milieu de garde qui convient le mieux à leur

² Enfants âgés de moins de 18 mois.

³ Il s'agit d'une analyse à la question ouverte « Si vous avez répondu très important ou assez important à la question 9, pour quelles raisons devrait-on permettre l'offre de places en milieu familial non reconnu? » (Q10).

enfant ainsi que l'existence de bons milieux de garde non reconnus. Plusieurs mentionnent également qu'il s'agit de la seule option qui s'offre aux parents pour leur permettre de retourner travailler.

Un accès pour les familles vulnérables

L'un des objectifs de la création du réseau des SGEE à tarif unique était, entre autres, d'assurer l'égalité des chances pour l'ensemble des enfants du Québec et tout particulièrement pour les enfants subissant les effets de la pauvreté. Or, environ deux personnes sur trois ayant répondu au questionnaire sont d'avis que les SGEE favorisent l'égalité des chances pour tous les enfants (65,6 %).

La quasi-totalité des répondantes et répondants juge qu'il est important d'offrir un meilleur accès à des places subventionnées à tarif unique pour les enfants vivant en milieu défavorisé ou en situation de vulnérabilité (95,7 %). Toutefois, environ la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire souhaitent voir apparaître un critère relatif aux enfants défavorisés dans les critères pour gérer l'admission des enfants dans les services de garde (52,6 %).

Cependant, parmi les répondantes et répondants ayant mentionné qu'il est très important d'offrir un meilleur accès aux services de garde pour les enfants défavorisés, une proportion de 60,1 % mentionne ce critère parmi ceux qui devraient apparaître dans une politique d'admission. Cette proportion chute à 27,7 % parmi les personnes qui jugent assez important d'offrir un meilleur accès aux enfants défavorisés ou en situation de vulnérabilité.

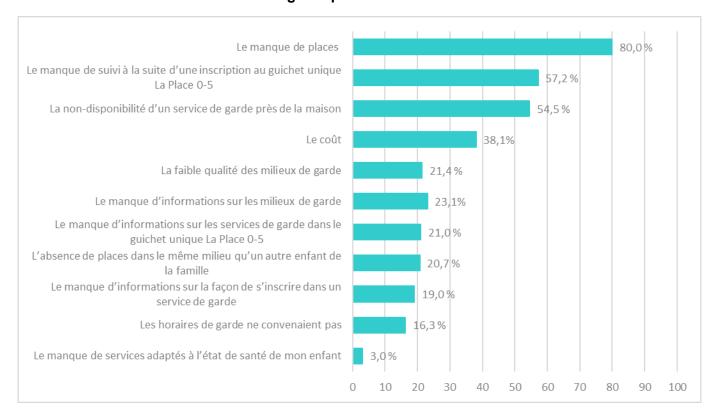
L'expérience difficile des parents pour accéder à un service de garde

Plusieurs parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans éprouvent des difficultés à trouver un service de garde adapté à leurs besoins.

Parmi les parents qui ont eu à chercher un service de garde, l'expérience a été assez difficile ou très difficile pour un peu plus de trois parents sur quatre (78,0 %). Une forte majorité des parents de jeunes enfants ayant répondu au questionnaire avaient d'ailleurs inscrit leurs enfants au guichet unique *La Place 0-5* (93,9 %).

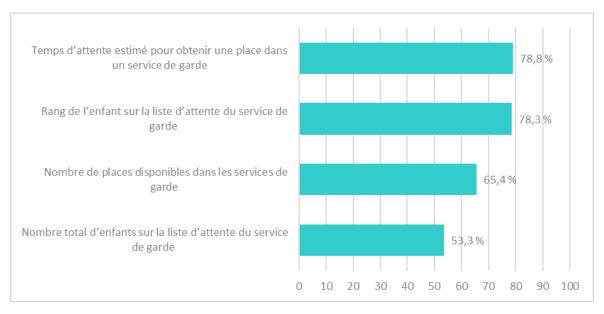
Parmi les difficultés rencontrées, le manque de places (80,0 %), le manque de suivi à la suite d'une inscription au guichet unique *La Place 0-5* (57,2 %) et la non-disponibilité d'un service de garde près de la maison (54,5 %) sont celles qui ont été mentionnées le plus fréquemment par les parents d'enfants en bas âge qui ont cherché un service de garde pour leur enfant.

Figure 3 : Difficultés rencontrées par les parents d'enfants de 0 à 5 ans ayant cherché un service de garde pour leurs enfants



Quant au guichet unique *La Place 0-5*, mis à part les renseignements déjà disponibles (nom et coordonnées du service de garde, groupe d'âge des enfants, horaire, nombre de places, tarif, politique d'admission), plusieurs personnes ayant répondu au questionnaire ont souligné qu'elles souhaiteraient que davantage d'informations soient disponibles pour permettre aux parents de choisir un service de garde.

Figure 3 : Renseignements qui devraient être fournis aux parents pour leur permettre de choisir un service de garde



Conclusion

Ce rapport fait état avec transparence des pistes de solution qui sont revenues le plus souvent au cours de la démarche de consultation, et qui ont pour but d'inspirer les orientations à privilégier quant à la façon de rendre plus accessible et plus efficace le réseau des SGEE.

Ainsi, la consultation nationale, les consultations régionales, la consultation du monde municipal, la consultation menée auprès des communautés autochtones et la consultation en ligne ont permis de faire ressortir certains éléments d'importance. Il s'agit de :

- Prioriser le développement de CPE et l'offre de services par des RSG.
- Reconnaître et valoriser la profession d'éducatrice et d'éducateur, tant ceux travaillant en installation que ceux travaillant en milieu familial.
- Développer une compréhension approfondie des besoins réels des parents et tenir davantage compte des particularités locales.
- Simplifier le processus d'attribution de places.
- Permettre le dépôt de projets en continu.
- Accorder le droit, pour chaque enfant, d'avoir accès à une place subventionnée dans un SGEE de qualité.
- Convertir l'ensemble des places non subventionnées en places subventionnées afin d'offrir une place à contribution réduite à l'ensemble des familles au Québec.
- Améliorer le fonctionnement de la plateforme du guichet unique et du processus d'inscription, notamment en offrant davantage d'informations sur les SGEE et les critères de leur politique d'admission afin de permettre aux parents de faire un choix éclairé.
- Faciliter l'accès au quichet unique, notamment pour les familles en milieux défavorisés.
- Soutenir davantage les RSG en leur offrant des outils et des services de soutien et en les accompagnant dans leur rôle.
- Alléger les contraintes administratives applicables à la garde en milieu familial.
- Intégrer tous les milieux familiaux dans un réseau de places reconnu, sous la supervision de BC, afin d'assurer la qualité des services éducatifs.
- Encourager et formaliser la collaboration entre les SGEE et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

La prochaine étape consiste dans le dépôt d'un document présentant le plan d'action gouvernemental pour compléter le réseau des SGEE. Ce document inclura un projet de loi introduisant les modifications requises.

Annexe I – Participants à la consultation nationale

Participants à la consultation nationale

Association des cadres des CPE (ACCPE)

Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance (AEETEE)

Association des garderies non subventionnées en installation (AGNSI)

Association des garderies privées du Québec (AGPQ)

Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE)

Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés (AQMFEP)

Coalition des garderies non subventionnées (CGNS)

Coopérative Enfance Famille (La Place 0-5)

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE)

Direction régionale de santé publique de Montréal

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec et Centrale des syndicats du Québec (FIPEQ-CSQ)

Fondation Dr Julien

Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN (FSSS-CSN)

Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Fédération québécoise des organismes communautaires du Québec (FQOCF)

Mouvement Valorisons ma profession

Observatoire des tout-petits

Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ)

Société québécoise de la déficience intellectuelle

Syndicat québécois des employées et des employés de service-298 affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (SQEES-FTQ)

Union des municipalités du Québec (UMQ)

Université du Québec à Montréal (UQAM)

M^{me} Nathalie Bigras, qualité des contextes éducatifs

Université du Québec à Montréal (UQAM)

M. Pierre Fortin, économiste

Annexe II – Liste des personnes et des organisations ayant déposé un mémoire

Organisations et personnes ayant déposé un mémoire au ministère de la Famille dans le cadre de la consultation sur les SGEE

Académie préscolaire Royale Montréal

Alliance des intervenantes en milieu familial

(ADIM – Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)

Alliance des intervenantes en milieu familial de l'Estrie (ADIM – Estrie)

Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)

Bureaux coordonnateurs de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Collectif petite enfance

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)

Conseil du statut de la femme

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

CPA auditeur, M. Philippe Célestin

CPE Alouette

CPE Feu Vert

CPE L'Univers des petits Memphrémagog

Développement économique Bellechasse (DEB)

Éclore Côte-Nord

Espace MUNI

FamillePointQuébec

Fédération des agricultrices du Québec (AQ)

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)

Garderie de la petite famille inc.

Garderie L'Avenir du Québec

Garderie Les Enfants du Mont-Riant

J'me fais une place en garderie (JMFPG)

Laboratoire de recherche GRAND-IR

L'Agir

Le Groupe des 9, directions de CPE

Le Vol du Colibri, coopérative de solidarité

Ma place au travail

MRC de Minganie

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Regroupement des CPE de la Côte-Nord (RCPECN)

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Réseau Groupes Femmes Chaudière-Appalaches (RGFCA)

Responsable d'un service de garde en milieu familial, M^{me} Alex-Sandra Tremblay

Responsable d'un service de garde en milieu familial, M^{me} Édith Patry

Responsable d'un service de garde en milieu familial, M^{me} Émilie Couture

Responsable d'un service de garde en milieu familial, M^{me} Nancy Bouchard

Responsable d'un service de garde en milieu familial, M^{me} Renée Henley

Responsable d'un service de garde en milieu familial, M^{me} Sonia Rioux

Syndicat des intervenantes en petite enfance de Montréal (SIPEM-CSQ)

Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)

Table pour l'intégration en services de garde des enfants ayant une déficience (TISGM)

Annexe III - Participants à la consultation des communautés autochtones

Organisations autochtones présentes lors de la consultation

Innus (Montagnais)

- CPE Auetissatsh
- CPE Nussum
- CPE Auassis

Hurons-Wendats

CPE Orak

Atikamekw

- CPE kokom tcitcatci
- CPE Six Saisons
- CPE Sakihitokiwam
- * Un collectif de trois CPE atikamekws a déposé un mémoire.

Cris

• M^{me} Kelly Pepabano, directrice de la petite enfance du Gouvernement de la nation crie

Algonquins

- Kebaowek Child Care Centre
- Amosesag Childcare Centre

Micmacs

• CPE Mawo'ltijig Mijjuaji'g

Mohawks

- Step by Step Child and Family Center
- * La communauté de Kahnawake a déposé un mémoire.

Milieux urbains

- CPE Mikueniss
- CPE Premier Pas

Représentants politiques présents lors de la consultation

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL)

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

* A déposé un mémoire.

Conseil de la Nation atikamekw

Nation naskapie de Kawawachikamach

Conseil des Mohawks de Kahnawake

Autre organisation ayant déposé un mémoire

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

MFA.GOUV.QC.CA

